

Construction Tools AB garantit à l'acheteur initial de la machine et à chaque propriétaire ultérieur que le moteur de la machine (dans les modèles de brise-roches/perceuses Cobra Pro, Cobra TT, Cobra Combi et dans le modèle de brise-roches Redhawk, selon le cas) répond aux deux conditions suivantes : (1) le moteur, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions, est conçu, construit et équipé de manière à être conforme, au moment de la vente à l'acheteur initial, aux exigences applicables du règlement 40 CFR, partie 1054, réglementé par l'Agence américaine de protection de l'environnement ; et (2) le moteur, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions, est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui pourraient l'empêcher de satisfaire aux exigences applicables du règlement 40 CFR, partie 1054, réglementé par l'Agence américaine de protection de l'environnement.

Agence de protection de l'environnement des États-Unis. (La garantie susmentionnée est désignée dans le présent document par "la présente garantie du système antipollution"). La présente garantie du système antipollution couvre tous les composants dont la défaillance augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis en vertu du règlement 40 CFR Part 1054.

La période de garantie du système antipollution commence à la date de vente de la machine à l'acheteur initial et se termine deux ans plus tard.

Lorsqu'une condition justifiable existe dans le cadre de la présente garantie du système de contrôle des émissions, les réparations sous garantie seront effectuées par un représentant du VENDEUR (tel que défini ci-dessous) ou par un établissement de service désigné par le représentant du VENDEUR, sans frais de diagnostic, de pièces ou de main-d'œuvre, sous réserve de toutes les autres dispositions énoncées dans le présent document. Toutes les pièces défectueuses remplacées en vertu de la présente garantie du système antipollution deviennent la propriété du représentant du VENDEUR. Les articles d'entretien normal sont garantis uniquement jusqu'à leur premier intervalle de remplacement requis. Seules les pièces de rechange approuvées par Construction Tools AB peuvent être utilisées pour effectuer des réparations au titre de la présente garantie du système antipollution et seront fournies gratuitement.

La présente garantie du système antipollution ne s'applique pas aux composants ou pièces qui sont affectés ou endommagés par une utilisation ou un entretien inadéquats de la part du propriétaire de la machine ou de toute autre personne (autre que Construction Tools AB ou le représentant du VENDEUR) (y compris, mais sans s'y limiter, le remplacement inadéquat des filtres, bougies d'allumage ou autres éléments d'entretien ou pièces d'usure ; une huile ou un carburant incorrect ; un mélange de carburant éventé ou inadéquat ; saleté ou autres contaminants dans le carburant ou l'huile ; saleté, poussière, rouille ou corrosion excessives dans le moteur ; entreposage inadéquat ; utilisation de pièces de rechange ou d'accessoires non conformes aux spécifications d'origine qui nuisent à l'efficacité du système antipollution ; incorporation ou utilisation d'accessoires inadéquats ou modification non autorisée de toute pièce ; ou réparation inadéquate), abus, accident ou cas de force majeure.

La présente garantie du système antipollution ne couvre pas le remplacement des articles d'entretien consommables (par exemple, les bougies d'allumage et les filtres), à moins qu'il ne s'agisse d'articles d'origine présentant un défaut de matériau ou de fabrication et que la première périodicité de remplacement requise (conformément aux instructions applicables publiées par le fabricant de la machine) pour l'article en question n'ait pas été atteinte. **Responsabilité de l'entretien :** En tant que propriétaire du moteur de la machine, vous êtes responsable de l'exécution, à vos frais, de l'entretien approprié du moteur (en plus de toutes les autres pièces de la machine et des Accessoires) conformément aux instructions applicables publiées par le fabricant de la machine, y compris dans le manuel de sécurité et d'utilisation de la machine. Construction Tools AB vous recommande de conserver tous les reçus et dossiers d'entretien couvrant l'exécution de l'entretien. L'entretien approprié comprend, sans s'y limiter, le remplacement et l'entretien de routine des bougies d'allumage, des filtres, des autres pièces d'usure et de toute autre pièce ou élément lié au contrôle des émissions ou susceptible d'affecter les émissions.

Exigences relatives aux demandes de garantie : Les réparations sous garantie ne peuvent être effectuées que par un représentant du VENDEUR ou par un établissement de service désigné par le représentant du VENDEUR pour effectuer la réparation sous garantie. Le "Représentant du VENDEUR" désigne le concessionnaire aux États-Unis ou au Canada auprès duquel votre machine a été initialement achetée à l'état neuf ou un centre de service aux États-Unis ou au Canada qui appartient ou est exploité par Atlas Copco Power Technique Canada et qui effectue la réparation sous garantie des moteurs de cette machine. Vous êtes responsable de présenter rapidement la machine (dans laquelle le moteur est incorporé) au représentant du VENDEUR le plus proche dès qu'une condition justifiable existe dans le cadre de cette garantie du système de contrôle des émissions. Au moment de la demande de réparation sous garantie, vous devez fournir la preuve de l'achat initial de la machine, y compris la date d'achat initiale.

Si vous êtes situé à plus de 100 miles du Représentant du VENDEUR le plus proche, le Représentant du VENDEUR (à son choix) (i) paiera les frais d'expédition de la machine vers et depuis le Représentant du VENDEUR le plus proche ; (ii) fera en sorte qu'un technicien vienne chez vous pour effectuer la réparation sous garantie au titre de la présente Garantie du système de contrôle des émissions ; ou (iii) paiera pour que la réparation sous garantie soit effectuée dans un centre de service local désigné par le Représentant du VENDEUR pour effectuer la réparation sous garantie sur le moteur de votre machine au titre de la présente Garantie du système de contrôle des émissions. (Les dispositions de la phrase précédente ne s'appliquent qu'aux États contigus, à l'exclusion des États comportant des zones de haute altitude identifiées dans le règlement 40 CFR 1068, annexe III). Si vous êtes situé dans un rayon de 100 miles d'un Représentant du VENDEUR, vous serez responsable du paiement de tous les frais d'expédition/de transport, des frais de déplacement du technicien si celui-ci vient chez vous, et d'autres frais similaires, à moins que le Représentant du VENDEUR ne choisisse, à sa discrétion, de prendre en charge ces frais ou une partie de ceux-ci.

Si le Représentant du VENDEUR détermine qu'il n'y a pas de condition justifiable en vertu de la présente Garantie du système antipollution, vous serez responsable du coût du diagnostic, de la main d'œuvre et des pièces conformément aux tarifs normaux du Représentant du VENDEUR, des frais d'expédition/de transport (quelle que soit la distance qui vous sépare d'un Représentant du VENDEUR), des frais de déplacement du technicien si celui-ci se rend chez vous, et d'autres frais similaires, à moins que le Représentant du VENDEUR ne choisisse, à sa discrétion, de prendre en charge ces frais ou une partie de ceux-ci.

Pour savoir comment faire une demande de garantie et comment prendre des dispositions pour une réparation sous garantie autorisée, veuillez contacter le revendeur au Canada auprès duquel votre machine a été initialement achetée comme machine neuve. Vous pouvez également contacter Atlas Copco Power Technique Canada par téléphone au 1-800-732-6762 ou par courriel à acce.customerservice@us.atlascopco.com.

EXCLUSION DES DOMMAGES INDIRECTS ET LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES : NI CONSTRUCTION TOOLS AB NI ATLAS COPCO POWER TECHNIQUE CANADA (NI AUCUNE DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES) NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE OU INDIRECT (QU'IL RÉSULTE D'UNE PERTE DE TEMPS OU D'UTILISATION DE LA MACHINE, OU DE TOUTE PERTE COMMERCIALE DUE À UNE DÉFAILLANCE DU MOTEUR OU DE LA MACHINE DANS LAQUELLE IL EST INCORPORÉ, OU AUTRE), MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU SI CES DOMMAGES SONT PRÉVISIBLES. AUCUNE GARANTIE EXPRESSE SUR LES COMPOSANTS LIÉS AUX ÉMISSIONS OU TOUTE AUTRE GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS N'EST DONNÉE, À L'EXCEPTION DE CE QUI EST SPÉCIFIQUEMENT INDIQUÉ DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. TOUTE GARANTIE DE COMPOSANT LIÉ AUX ÉMISSIONS OU TOUTE AUTRE GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS IMPLIQUÉE PAR LA LOI, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE AUX CONDITIONS DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

AUCUNE MODIFICATION DE CETTE GARANTIE : CETTE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS NE PEUT ÊTRE MODIFIÉE PAR AUCUNE PARTIE, QU'IL S'AGISSE D'UN REPRÉSENTANT DU VENDEUR OU D'UNE AUTRE PARTIE, À L'EXCEPTION D'UNE MODIFICATION SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR CONSTRUCTION TOOLS AB.

Les garanties contenues dans cet addendum s'ajoutent à celles contenues dans la déclaration de garantie d'Atlas Copco Power Technique Canada (la "déclaration de garantie"). Tous les termes en majuscules utilisés dans le présent document ont, sauf modification, la signification qui leur est donnée dans la déclaration de garantie. À l'exception des dispositions du présent addendum, la déclaration de garantie n'est pas affectée et reste en vigueur conformément à ses conditions.

PRODUITS	PÉRIODE D'EXTENSION DE GARANTIE
Plans de protection après-vente de 3 et 5 ans*. Forfaits disponibles pour les compresseurs d'air, les générateurs, les tours d'éclairage, les pompes diesel et les équipements révisés.	Commence à la date de la fin de la durée de la garantie standard initiale, respectivement 24 ou 48 mois, en fonction du forfait acheté. Permet une extension de 1000h par an, jusqu'à une garantie supplémentaire totale de 4000h. Pour les moteurs, voir les notes de bas de page concernant les groupes de produits spécifiques ci-dessous.
GARANTIE PROLONGÉE autonome ** Disponible au cas par cas	Commence après la durée de la garantie standard. Fournit une extension de 1000h par an, Pour les moteurs, voir les notes de bas de page concernant les groupes de produits spécifiques ci-dessous.
* Exigences en matière de protection après-vente : <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion au programme de pièces détachées d'Atlas Copco comprenant des kits et des lubrifiants jusqu'à 1000h/an - Accepter de se faire livrer des pièces détachées lors de l'entretien ou lors de l'achat d'un équipement unitaire. - L'unité doit être disponible pour une inspection sur place par un représentant du VENDEUR, si nécessaire. - Prélèvement d'un échantillon d'huile (moteur ou compresseur) à tout moment de la panne lors d'une demande de garantie. <ul style="list-style-type: none"> o Kit de prélèvement d'huile référence 1280581955 disponible à l'achat - L'unité doit être disponible pour être transportée vers un centre de service du VENDEUR si nécessaire. - Les composants défectueux doivent être conservés et disponibles pour un retour et une inspection si nécessaire. 	
** Conditions requises pour l'extension de garantie : <ul style="list-style-type: none"> - Les informations relatives à l'utilisateur final doivent être saisies dans Machine Online. Dans le cas où l'unité est vendue par l'intermédiaire d'un revendeur agréé, ce dernier doit fournir les informations concernant l'utilisateur final, telles que le nom, l'adresse et les informations de contact, dans la section prévue à cet effet dans Machine Online. - L'entretien doit être effectué selon les intervalles publiés, en utilisant des pièces et des lubrifiants d'origine Atlas Copco/Chicago Pneumatic/American Pneumatic Tool. L'enregistrement de cet entretien doit être saisi sur Machines Online pour le numéro de série spécifique, dans la section désignée, et inclure toutes les informations requises, notamment la date de l'entretien effectué, le type d'intervalle d'entretien, et confirmer l'utilisation de pièces de rechange et de lubrifiants d'origine. - Prélèvement d'un échantillon d'huile (moteur ou compresseur) à tout moment de la panne lors d'une demande de garantie. <ul style="list-style-type: none"> o Kit de prélèvement d'huile référence 1280581955 disponible à l'achat - L'unité doit être disponible pour une inspection sur place par un représentant du VENDEUR, si nécessaire. - L'unité doit être disponible pour être transportée vers un centre de service du VENDEUR si nécessaire. - Les composants défectueux doivent être conservés et disponibles pour un retour et une inspection si nécessaire. 	
Exclusions de composants : Composants électriques (batteries, capteurs, interrupteurs, câblage), articles périssables (caoutchouc, plastique), articles d'usure et de régulation de l'air (dapets anti-retour, raccords).	
Remarque : Les utilisateurs finaux sont autorisés à effectuer la maintenance préventive requise en utilisant des pièces et des lubrifiants d'origine achetés auprès d'un revendeur agréé. L'entretien enregistré dans Machines Online doit être effectué par le revendeur agréé où les produits ont été achetés ou par un autre revendeur agréé après avoir fourni la preuve d'achat des pièces et des fluides d'origine utilisés.	
Remarque : Les équipements/machines/composants/accessoires/pièces/articles vendus par le VENDEUR mais non fabriqués par le VENDEUR ou une société affiliée (y compris, mais sans s'y limiter, les pièces d'un Produit Le moteur, l'alternateur, les pneus, la batterie, le support, l'équipement électrique et la transmission hydraulique, le cas échéant) ne sont pas garantis par le VENDEUR et bénéficient de la garantie (le cas échéant) que le fabricant a transmise au VENDEUR dans la mesure où elle peut être transmise à l'acheteur.	

Remarque : Les informations figurant dans les notes de bas de page ne sont que des résumés de diverses informations de garantie relatives à certains composants fabriqués par d'autres. Bien que le VENDEUR espère que cela puisse être utile et qu'il s'efforce de maintenir ces notes de bas de page à jour, il ne peut pas garantir que les informations sont à jour. Pour obtenir des informations complètes et actualisées sur la garantie, sa durée, sa couverture, sa politique et sa procédure, veuillez vous reporter à la garantie du fabricant concerné. (Aucune des informations figurant dans les notes de bas de page ne constitue une quelconque garantie du VENDEUR). Si vous avez besoin d'aide pour trouver la garantie du fabricant, vous pouvez contacter le service d'assistance technique du VENDEUR par courrier électronique à l'adresse acce.customerservice@us.atlascopco.com. Les fabricants de moteurs exigent que le moteur soit enregistré auprès du fabricant du moteur ; il incombe à l'acheteur du produit d'enregistrer le moteur du produit auprès du fabricant du moteur et de le faire en temps voulu conformément aux exigences du fabricant du moteur.

Note 1 : Pour le moteur du compresseur (et les autres composants non fabriqués par le VENDEUR ou une société affiliée), la garantie et la durée dépendent de la garantie du fabricant applicable, y compris les fabricants suivants :

- **Moteur diesel Caterpillar :** Les moteurs diesel Caterpillar sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en service initiale sans se limiter au nombre d'heures de fonctionnement ou pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de mise en service initiale avant l'accumulation de 3 000 heures de fonctionnement.
 - [Lien vers le site Web d'enregistrement de la garantie CAT](#)
- **Moteur Deutz Diesel :** Les moteurs Deutz Diesel sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en service initiale, sans se limiter au nombre d'heures de fonctionnement ou pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de mise en service initiale, avant l'accumulation de 2000 heures de fonctionnement.
 - [Lien vers le site d'enregistrement de la garantie Deutz](#)
- **Moteur diesel John Deere :** Les moteurs diesel John Deere sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en service initiale, avant l'accumulation de 2000 heures de fonctionnement. Tous les compresseurs d'air motorisés John Deere sont soumis à une garantie limitée de 5 ans (5 000 heures). L'extension de garantie doit être enregistrée auprès de John Deere par l'acheteur initial, au moment de l'achat, pour être prise en compte. Veuillez consulter les termes et conditions de l'extension de garantie des compresseurs d'air John Deere pour plus de détails.
 - [Lien vers le site Web d'enregistrement de la garantie John Deere](#)
- **Moteur diesel Kubota :** Kubota garantit à l'acheteur d'origine que toutes les pièces (à l'exception de celles mentionnées ci-dessous) de votre moteur industriel neuf Kubota et les pièces de rechange achetées auprès d'un distributeur agréé de moteurs industriels Kubota ou d'un distributeur OEM aux États-Unis et au Canada seront exemptes de défauts de matériaux ou de fabrication pendant les périodes suivantes : vingt-quatre (24) mois à compter de la date de mise en service initiale, ou accumulation de 2000 heures de fonctionnement, selon la première éventualité. La garantie des principaux composants (MCW) couvre une période de trente-six (36) mois à compter de la date de mise en service initiale ou de l'accumulation de 3 000 heures de fonctionnement, selon la première éventualité. La MCW comprend : le carter (bloc-cylindres), la culasse, le vilebrequin, la bielle, les pistons, les engrenages, le volant moteur, le carter de volant moteur, la pompe à huile, les poulies, le régulateur, le collecteur d'admission et le carter d'huile. MCW ne couvre pas : les bagues, les roulements, la pompe à eau, tout composant électrique, les composants de la commande des soupapes, les pièces accessoires, les joints, les joints d'étanchéité, les carburateurs, le collecteur d'échappement, les tuyaux, tous les composants du système d'alimentation en carburant, le silencieux, tout filtre, le radiateur, le ventilateur, les courroies, le thermostat, les bougies d'allumage, les pompes de transfert de carburant et le carter d'huile.
 - [Lien vers le site Web d'enregistrement de la garantie Kubota](#)
- **Moteur diesel Perkins :** Les moteurs Perkins sont garantis jusqu'à 24 mois ou 3 000 heures - et même plus longtemps dans les pays où les normes d'émissions sont plus strictes. Les garanties sont entièrement complètes et couvrent les pièces, la main-d'œuvre et d'autres éléments connexes. Il est également possible d'acheter une police Perkins Platinum Protection pour vous couvrir au-delà de la période de garantie standard - et les composants essentiels tels que le bloc moteur et la culasse sont garantis 36 mois. La garantie est complète et couvre toutes les pièces et la main-d'œuvre, ainsi que des éléments divers tels que les frais de déplacement des ingénieurs chargés de réparer le moteur. La période de garantie standard pour les composants électriques rotatifs dans toutes les gammes de moteurs sont valables pour une période de 12 mois à compter de la date de livraison du moteur au premier utilisateur. L'avantage est que, même si votre machine est en panne, vous n'aurez pas à payer de votre poche.
 - [Lien vers le site Web d'enregistrement de la garantie Perkins](#)
- **Moteur diesel Scania :** Scania s'engage à remédier aux défauts de fabrication ou de matériel pendant la période de garantie. Le recours peut consister en une réparation ou un remplacement, selon la décision de Scania. Pour tous les moteurs Scania, la période de garantie de base est de (12) mois à compter de la date de livraison au premier utilisateur final, jusqu'à un maximum de (24) mois à compter de la date de livraison de l'usine. Dans de rares cas, des moteurs Scania spécifiques seront vendus avec une garantie d'usine d'une durée différente des dispositions standard de cette section. Dans ce cas, le distributeur concerné sera informé séparément. Certains composants font l'objet d'actions d'assistance prolongée aux produits. Veuillez consulter le site Web de l'assurance garantie Scania pour plus de détails.
 - [Lien vers le site Web d'enregistrement de la garantie Scania](#)

Note 2 : Pour le moteur du générateur (et les autres composants non fabriqués par le VENDEUR ou une société affiliée), la garantie et la durée dépendent de la garantie du fabricant applicable, y compris les fabricants suivants :

- **Moteur diesel John Deere:** Les moteurs diesel John Deere sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en service initiale, sans se limiter au nombre d'heures de fonctionnement, ou pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de mise en service initiale, avant l'accumulation de 2000 heures de fonctionnement.
 - **Moteur diesel MTU:** MTU garantit à l'acheteur, conformément aux présentes conditions générales, que les marchandises fournies sont exemptes de tout défaut matériel et de fabrication au moment du transfert des risques à l'acheteur. Cette garantie entre en vigueur dès l'expédition des marchandises depuis l'usine MTU. Le délai de prescription des réclamations pour défauts est de 24 (vingt-quatre) mois ou de 3000 heures de fonctionnement, selon la première éventualité. Le délai de prescription commence à courir à partir du transfert au premier utilisateur final des biens fournis. Dans tous les cas, le délai de prescription prend fin au plus tard 36 (trente-six) mois après la notification par MTU de la disponibilité de l'expédition.
 - **Moteurs diesel Isuzu :** Garantie d'Isuzu Motors America Inc. L'unité doit être enregistrée directement auprès d'Isuzu Motors America dès sa réception pour être admissible à la garantie. Le fait de ne pas enregistrer la garantie lors du démarrage initial peut entraîner des retards dans les demandes de garantie ou le rejet de la garantie par Isuzu.
 - Un (1) an/nombre d'heures illimité et jusqu'à trois (3) ans/ 3 000 heures de fonctionnement (selon la première éventualité)*.
 - Deux (2) ans ou 2 000 heures de fonctionnement (la première échéance prévalant) pour tous les composants électriques, du système de carburant et du turbocompresseur**.
 - Garantie limitée sur les principaux composants (MCW) pendant cinq (5) ans ou 5 000 heures (selon la première éventualité)***.
- * Selon l'éventualité qui se produit en premier. En l'absence d'un compteur horaire fonctionnel, le moteur sera considéré comme utilisé pendant huit (8) heures par jour civil à compter du début de la période de garantie.
 La couverture de tous les composants électriques et/ou électroniques (y compris la durée du câblage installé en usine), du système de carburant et du turbocompresseur est limitée à deux (2) ans ou 2 000 heures, selon la première éventualité.
 La garantie limitée sur les principaux composants (MCW) couvre uniquement les composants suivants : bloc-cylindres, culasse, vilebrequin (à l'exclusion des roulements), arbre à cames, bielles (à l'exclusion des coussinets), volant et carter de volant.
- **Alternateur Leroy-Somers:** Les alternateurs, les régulateurs de tension et les commutateurs de tension Leroy-Somer utilisés dans les générateurs portables du vendeur sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication ; la période de garantie est de 30 mois à compter de la date d'expédition de l'usine ou de 24 mois à compter de la date de mise en service ou de 10 000 heures de fonctionnement, selon la première éventualité.

Note 3 : Pour le moteur de la tour lumineuse (et les autres composants non fabriqués par le VENDEUR ou une société affiliée), la garantie et la durée dépendent de la garantie du fabricant applicable, y compris les fabricants suivants :

- **Moteur diesel Kubota:** Kubota garantit à l'acheteur d'origine que toutes les pièces (à l'exception de celles mentionnées ci-dessous) de votre moteur industriel neuf Kubota et les pièces de rechange achetées auprès d'un distributeur agréé de moteurs industriels Kubota ou d'un distributeur OEM aux États-Unis et au Canada seront exemptes de défauts de matériaux ou de fabrication pendant les périodes suivantes : vingt-quatre (24) mois à compter de la date de mise en service initiale, ou accumulation de 2000 heures de fonctionnement, selon la première éventualité. La garantie des principaux composants (MCW) couvre une période de trente-six (36) mois à compter de la date de mise en service initiale ou de l'accumulation de 3 000 heures de fonctionnement, selon la première éventualité. La MCW comprend : le carter (bloc-cylindres), la culasse, le vilebrequin, la bielle, les pistons, les engrenages, le volant moteur, le carter de volant moteur, la pompe à huile, les poulies, le régulateur, le collecteur d'admission et le carter d'huile. MCW ne couvre pas : les bagues, les roulements, la pompe à eau, tout composant électrique, les composants de la commande des soupapes, les pièces accessoires, les joints, les joints d'étanchéité, les carburateurs, le collecteur d'échappement, les tuyaux, tous les composants du système d'alimentation en carburant, le silencieux, tout filtre, le radiateur, le ventilateur, les courroies, le thermostat, les bougies d'allumage, les pompes de transfert de carburant et le carter d'huile.
- **Alternateur Mecc Alte:** Les alternateurs, régulateurs de tension et commutateurs de tension Mecc Alte, utilisés dans les groupes électrogènes portables du VENDEUR, sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant une période de vingt-six (26) mois à compter de la date d'expédition de l'usine, ou vingt-quatre (24) mois à compter de la date de mise en service initiale, selon la première éventualité, mais sans se limiter au nombre d'heures de fonctionnement.

Note 4 : Pour le moteur du compresseur de marque Hurricane (et les autres composants qui ne sont pas fabriqués par le VENDEUR ou une société affiliée), la garantie et la durée dépendent de la garantie du fabricant applicable, y compris les fabricants suivants :

- **Moteur diesel Caterpillar:** Les moteurs diesel Caterpillar sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en service initiale sans se limiter au nombre d'heures de fonctionnement ou pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de mise en service initiale avant l'accumulation de 3 000 heures de fonctionnement.

Note 5 : Pour les moteurs des outils de construction portatifs (et pour d'autres composants non fabriqués par le VENDEUR ou une société affiliée), la garantie et la durée dépendent de la garantie du fabricant applicable, y compris (le cas échéant) les moteurs Honda, les moteurs Lombardini et les moteurs Briggs & Stratton. Voir le fabricant concerné.

Note 6 : Pour le moteur de la pompe (et les autres composants non fabriqués par le VENDEUR ou une société affiliée), la garantie et la durée dépendent de la garantie du fabricant applicable, y compris les fabricants suivants :

- **Moteur Deutz Diesel:** Les moteurs Deutz Diesel sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en service initiale, sans se limiter au nombre d'heures de fonctionnement ou pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de mise en service initiale, avant l'accumulation de 2000 heures de fonctionnement.
- **Moteur diesel John Deere:** Les moteurs diesel John Deere sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en service initiale, sans se limiter au nombre d'heures de fonctionnement, ou pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de mise en service initiale, avant l'accumulation de 2000 heures de fonctionnement.
- **Moteur diesel Kohler:** Kohler Co. garantit au consommateur d'origine que chaque nouveau moteur sera exempt de défauts de fabrication, de matériaux et de main d'œuvre dans le cadre d'un service normal pendant une période de 36 mois ou maximum ou 2000 heures à compter de la date d'achat, à condition qu'il soit utilisé et entretenu conformément aux instructions et manuels de Kohler Co.
- **Moteur diesel Perkins :** Les moteurs Perkins sont garantis jusqu'à un maximum de 24 mois ou 3 000 heures. Les garanties sont entièrement complètes et couvrent les pièces, la main-d'œuvre et d'autres éléments connexes. La garantie Perkins suivante s'applique par série de moteurs :

Série 1100 A	12 mois / heures illimitées
Série 400	24 mois ou 2000 heures
Série 1700	24 mois ou 2000 heures
Série 2000	24 mois ou 2000 heures
Série 800	24 mois ou 3000 heures
Série 854	24 mois ou 3000 heures
Série 904	24 mois ou 3000 heures
Série 1100	24 mois ou 3000 heures
Série 1200	24 mois ou 3000 heures

La période de garantie standard pour les composants électriques rotatifs dans toutes les gammes de moteurs est de 12 mois à compter de la date de livraison du moteur au premier utilisateur. L'avantage est que, même si votre machine est en panne, vous n'aurez pas à payer de votre poche.

- **Moteur diesel Volvo:** Pour les moteurs hors route, la garantie couvre 24 mois ou un maximum de trois mille (3 000) heures de fonctionnement, selon la première éventualité, et permet un nombre illimité d'heures de fonctionnement au cours des 12 premiers mois. Les produits Volvo Penta sont couverts par la garantie limitée internationale Volvo Penta (USA - Volvo Penta North American Warranty) conformément aux conditions et instructions du carnet de garantie et d'entretien.
- **Moteur diesel Yanmar:** Yanmar garantit à l'acheteur initial que son moteur de pompe industrielle est exempt de tout défaut de matériau et de fabrication, pour la durée de la période de garantie, soit 24 mois ou 2000 heures.

Note 7 : Pour les machines et les moteurs remis à neuf, les demandes de garantie doivent être approuvées au préalable par MidSouth Power Systems. Pour obtenir des informations complètes et actualisées sur la garantie, sa durée, sa couverture, sa politique et ses procédures, veuillez vous adresser à MidSouth Power Systems.

- [Lien vers le site Web de MidSouth PowerSystems](#)

Responsabilité de l'entretien: En tant que propriétaire du moteur de la machine, vous êtes responsable de l'exécution, à vos frais, de l'entretien approprié du moteur (en plus de toutes les autres pièces de la machine et des accessoires) conformément aux instructions applicables publiées par le fabricant de la machine, notamment dans le manuel d'instructions de sécurité et d'utilisation de la machine. Atlas Copco Power Technique Canada vous recommande de conserver tous les reçus et dossiers d'entretien couvrant l'exécution de l'entretien. Un entretien approprié comprend, mais sans s'y limiter, le remplacement et l'entretien de routine des fluides, des filtres, des autres pièces d'usure et de toute autre pièce ou élément lié au contrôle des émissions ou susceptible d'affecter les émissions. Pour faciliter cette opération, les plans de protection après-vente du VENDEUR fournissent tous les kits de service et les lubrifiants nécessaires à l'entretien préventif.

LES GARANTIES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT EXCLUSIVES ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, ORALES, IMPLICITES OU AUTRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT EXPRESSÉMENT REJETÉES PAR LE PRÉSENT DOCUMENT. LA CORRECTION DES NON-CONFORMITÉS DANS LE CADRE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE ÉNONCÉE CI-DESSUS CONSTITUE LE RECOURS EXCLUSIF EN CE QUI CONCERNE LA QUALITÉ OU TOUT DÉFAUT DES PRODUITS OU SERVICES LIVRÉS OU EXÉCUTÉS EN VERTU DES PRÉSENTES. NONOBTANT TOUTE AUTRE DISPOSITION, LA RESPONSABILITÉ TOTALE, DANS SON ENSEMBLE, DU VENDEUR, DE SES AFFILIÉS ET SOUS-TRAITANTS, ET DE LEURS EMPLOYÉS ET AGENTS RESPECTIFS SERA LIMITÉE AU PRIX PAYÉ PAR L'ACHETEUR AU VENDEUR POUR LE PRODUIT/SERVICE SPÉCIFIQUE DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION, EN AUCUN CAS, LE VENDEUR, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES SOUS-TRAITANTS, LEURS EMPLOYÉS OU AGENTS RESPECTIFS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF, ACCIDENTEL, INDIRECT, SPÉCIAL OU PUNITIF (QU'IL S'AGISSE D'UNE PERTE DE BÉNÉFICES OU DE REVENUS, D'UN ARRÊT DE TRAVAIL, DE COÛTS D'IMMOBILISATION, D'UNE PERTE D'ACTIVITÉ OU AUTRE), MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU SI CES DOMMAGES SONT PRÉVISIBLES.